

TARIFS

ADHÉSION A L'ASSOCIATION Le Mans Cité Chanson (obligatoire) et individuelle : 20 € (paiement à part)

COTISATION ANNUELLE		Quotient Familial inférieur à 7200 €	Quotient Familial à partir de 7200 €
Atelier Chanson	De 46 à 220 € suivant quotient familial	46 €	46 € + 0,00562 % du Quotient Familial, plafonné à 220 €
Groupe Vocal <i>Atelier N°1 si plusieurs ateliers</i>	De 46 à 220 € suivant quotient familial + 55€⁽³⁾	46 €	46 € + 0,00562 % du Quotient Familial, plafonné à 220 €

Quotient Familial = « Revenu brut global » du foyer fiscal ⁽¹⁾ / Nombre de parts du foyer ⁽²⁾

⁽¹⁾ Cf. avis d'imposition

⁽²⁾ 1,5 pour une personne seule / 2 pour un couple / + 0,5 part par enfant ou personne à charge

⁽³⁾ 1/2 heure supplémentaire, et frais de concert : à régler à part de la cotisation et de l'adhésion

Précisions :

- Les frais d'inscription comportent l'Adhésion et la Cotisation. Ils couvrent par ailleurs les frais d'assurance et les frais d'adhésion éventuels à la structure partenaire.
- **L'adhésion** obligatoire de 20 € à l'Association Le Mans Cité Chanson est soumis à l'agrément du Conseil d'Administration – Art.5 des statuts de l'Association - **et ne sera donc définitive qu'après cet agrément**. L'adhésion donne droit à des tarifs préférentiels pour les concerts organisés par Le Mans Cité Chanson.
- **La cotisation** est calculée en fonction du quotient familial et sera fractionnée en trois échéances égales.
- **Les frais supplémentaires** pour le Groupe Vocal sont de 55 € sont à réglés à part de la cotisation et de l'adhésion.

Cas particuliers :

- Pour les couples : la 2nde personne du couple paie demi-tarif pour la cotisation (et toujours l'adhésion de 20 € par personne)
- Pour une personne souhaitant suivre un deuxième atelier (Le premier atelier est dit « atelier principal »), la cotisation pour le 2^{ème} atelier est à demi-tarif, ainsi que pour le 3^{ème} atelier aussi demi-tarif.

- **Le règlement de l'adhésion se fait par paiement séparé de la cotisation**
- **L'encaissement de la cotisation peut être fractionné en 3 fois (encaissé le 05 octobre /05 février /05 avril)**
- **Pour le calcul de votre cotisation, merci de vous munir de votre avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 (montant pris en compte : revenu brut global)**
- **Les chèques sont à mettre à l'ordre de Le Mans Cité Chanson**